Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-051 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Vu l'article L 2312-1 du CGCT et l'article L5211-36 du CGCT,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire proposé figurant dans le dossier joint en annexe,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *Prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du PETR du Pays de Bray*
- *Prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du PETR du Pays de Bray*

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

PAYS DE BRAY

Pôle d'équilibre territorial et rural

2025

Rapport d'Orientation Budgétaire

PAYS DE BRAY

1. Préambule 3
1.1. Cadre du ROB 3
1.2. Eléments de contexte général 3
1.3. Objectifs du rapport d'orientation budgétaire 4
2. Eléments synthétiques 6
2.1. Bilan 2024 6
2.2. Principales actions du PETR en 2025 6
3. Organisation du PETR 7
3.1. Structuration de l'équipe 7
3.2. Organisation des élus 8
3.3. Conférence des maires 9
3.4. Conseil de développement 9
4. Service structuration et analyse territoriale 12
4.1. Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) 12
4.2. Application du Droit des Sols (ADS) 12
4.3. Instruction des dossiers de publicité, enseigne et pré-enseigne 12
4.4. Mission d'accompagnement de la Communauté de communes de Londinières dans l'élaboration de son PLUi 12
4.5. Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Climatique 13
5. Service animation et promotion DU TERRITOIRE 14
5.1. Mobilité 14
5.2. Communication 16
6. Service Soutien à l'Initiative Territoriale 16
6.1. Programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) 16
6.2. Natura 2000 18
6.3. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 19
6.4. Opération Normandie Haies 21
6.5. Pacte Haies 22
6.6. Initiatives Ludo-Educatives (ILE en Bray) 23
7. Action sans service porteur 26

7.1. Culture – « Sacré Pays de Bray ! » 26
8. Synthèse des orientations budgétaires 27
8.1. Conclusion 32

1. PREAMBULE

1.1. Cadre du ROB

Le PETR a l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, au même titre que les communes de plus de 3 500 habitants (article L.2312-1 du CGCT). Ce débat fait suite à la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire détaillé dans la suite du présent document.

Afin de correspondre au mieux à la réalité de fonctionnement du PETR, il vous sera proposé une double présentation dans laquelle seules les actions conventionnées seront intégrées puis l'ensemble des actions prévues et qui pourront faire l'objet de Décisions Modificatives.

1.2. Eléments de contexte général

L'action du PETR du Pays de Bray sur le territoire est influencée par les éléments de contexte local mais également supra territoriaux.

1.2.1. Contexte régional

Les missions du PETR notamment en matière de contractualisation sont liées aux orientations de l'Etat, de la Région Normandie ou du Département de Seine-Maritime.

Les missions de l'année 2025 seront directement liées à la mise en œuvre sur le territoire d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt pour lesquels le PETR est lauréat : Opération Normandie Haies, TEN-MOD, ...

1.2.2. Contexte local

Compte-tenu des échanges passés en 2024 entre le PETR et les communautés de communes, l'année 2025 aura pour objectif global de conforter les partenariats entre le PETR et les communautés de communes, en particulier dans le cadre de conventions bilatérales et poursuivre la recherche d'économies d'échelle par la mutualisation d'actions sur des domaines d'intervention ciblés au bénéfice du territoire.

1.3. Objectifs du rapport d'orientation budgétaire

Il s'agit de présenter à travers ce document les différents sujets sur lesquels le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Bray est amené à intervenir au cours de l'année 2025 sur le territoire des 3 communautés de communes qui le composent.

Il s'agit donc d'un « outil collectif », souple, qui s'adapte à la volonté de ses membres. Sans se substituer aux actions des communautés de communes, le PETR accompagne les trois intercommunalités du territoire.

Les actions du PETR du Pays de Bray sont définies sur la base du diagnostic de territoire qui a donné lieu à un projet de territoire, tous deux validés fin 2023, et qui prennent corps dans la convention territoriale qui a été soumise pour approbation aux assemblées délibérantes des trois communautés de communes.

La stratégie est ainsi déclinée en 5 axes :

1. Organiser un développement équilibré du territoire
2. Renforcer l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux
3. Promouvoir une démarche locale de développement durable
4. Maintenir une attractivité résidentielle respectueuse de l'environnement
5. Structurer une mobilité durable

2. ELEMENTS SYNTHETIQUES

Le PETR du Pays de Bray est doté d'une équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de l'ensemble des projets de développement du territoire. Qu'il s'agisse de recherche de subventions, d'accompagnement technique à la construction de projets, de la mobilisation des acteurs et la concertation ou encore de la mise en réseau, les agents ont vocation à apporter un appui aux porteurs de projets. Toutes les initiatives publiques comme privées peuvent bénéficier de cet accompagnement, pour des projets ponctuels ou la réponse à des appels à projets, sur les thématiques associées aux agents ou dans le cadre des dispositifs financiers pilotés par le PETR.

Ce volet d'ingénierie constitue le cœur de métier du PETR en matière de développement local. L'équipe technique du PETR apporte alors une ingénierie territoriale efficace en faveur du développement stratégique du territoire. Outre son appui local, l'ingénierie territoriale du PETR constitue également un relai local pour les financeurs.

2.1. Bilan 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs éléments marquants ou nouveaux dans les missions du PETR, à savoir :

- L'approbation définitive du SCoT
- Diversification des prestations du service structuration et analyse territoriale
- Lancement de l'Observation Territorial (OTTEC)
- La mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027
- La poursuite de l'Opération Normandie Haies
- L'accompagnement des agriculteurs engagés dans le dispositif MAEC
- La mise en œuvre du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT) au travers entre autres du projet POME
- L'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide »
- Fin expérimentation lignes de covoiturage
- Début des travaux sur le 1er Manga
- Accompagnement de la CC4R pour le lancement du partenariat avec Blablacar autour du covoiturage
- Lancement du CODETE

2.2. Principales actions du PETR en 2025

- Structuration de l'Observation Territorial (OTTEC)
- Poursuite de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027
- Candidature au Pacte Haies
- Accompagnement des agriculteurs engagés dans le dispositif MAEC
- L'actualisation du guide Bray Gourmand en version numérique

- Mise en Œuvre des Initiatives Ludo-Educatives (ILE)
- L'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide »
- La poursuite des actions en faveur de la mobilité
- Débuts des travaux du CODETE
- L'arrêt du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

3. ORGANISATION DU PETR

3.1. Structuration de l'équipe

La préparation et la mise en œuvre des actions du PETR sont notamment assurées, selon les thématiques, par les élus du territoire avec le soutien technique des agents du PETR en lien avec les orientations présentées dans la suite de ce document. Pour 2024, il est proposé que l'équipe d'ingénierie du PETR soit composée de 15 agents, hors stagiaires.

Cette structuration de l'équipe technique permet de rationaliser les dépenses et les missions pour correspondre à la bonne articulation avec les communautés de communes et une bonne gestion de la structure au regard des dispositifs de financements qui sont mobilisés.

Le temps de travail des salariés est fixé à 35 heures hebdomadaires et ils ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Le tableau ci-après présente l'organisation de l'équipe technique et les financements mobilisés au vote du budget, puis une fois toutes les conventions signées.

Pour mémoire, le taux moyen de subventionnement était de 78,37% en clôture de l'exercice 2023, 79,15% pour 2024 et qui sera maintenu en 2025.

Service		Détails	
Support	51,03%	Direction - 1 ETP	69,90%
		Secrétariat Comptabilité - 1,75 ETP	41,60%
APT	57,44%	Responsable de service - 0,8 ETP	76,50%
		CM Communication - 1 ETP	73,25%
		Stagiaire 6 mois	0,00%
		Stagiaire 6 mois	80,00%
SIT	90,50%	Direction adjoint 1 ETP	83,00%
		CM Natura 2000 - 1 ETP	100,00%
		Pacte Haies	100,00%
		Stagiaire 6 mois	80,00%
		LEADER 2 ETP	90,00%

			90,00%
SAT	96,33%	Responsable de service 1 ETP Stagiaire 6 mois Responsable-adjointe de service 0,9 ETP 3 instructrices 3 ETP	96,33%
PETR	79,15%		

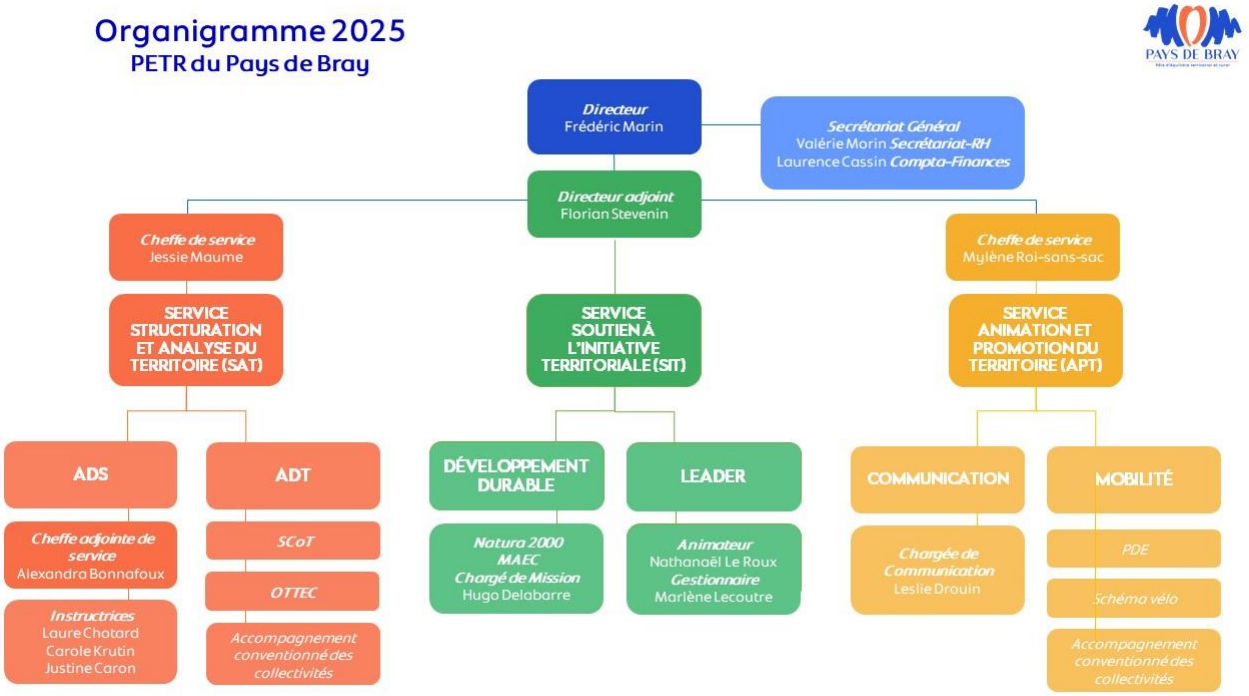

3.2. Organisation des élus

L'organisation de la structure s'établit comme suit :

UN BUREAU COMPOSÉ DE 14 MEMBRES

- Monsieur Eric PICARD, président,
- Madame Armelle BILOQUET, 1ère vice-présidente, en charge du SCoT,
- Madame Odile DION, 2ème vice-présidente, en charge de la mobilité
- Madame Florence LEGENDRE, 3ème vice-présidente, en charge de la culture,
- Madame Céline ANCELIN, 4ème vice-présidente, en charge de l'environnement
- Monsieur Jean-Paul MARTLE, 5ème vice-président, en charge du tourisme,
- Madame Alexandra DUNET, 6ème vice-présidente, en charge de l'économie et des questions agricoles,
- Monsieur Xavier LEFRANÇOIS
- Monsieur Bruno NOTTIAS
- Monsieur Hervé GUERARD

- Madame Isabelle BREQUIGNY
- Monsieur Laurent CARPENTIER
- Monsieur Thomas HERMAND
- Monsieur Dany MINEL

UN COMITÉ SYNDICAL COMPOSÉ DE 39 DÉLÉGUÉS

Répartition selon les communautés de communes :

EPCI	Titulaires	Suppléants
CC 4 Rivières	18	18
CC Bray-Eawy	16	16
CC Londinières	5	5
TOTAL	**39**	**39**

Le comité syndical règle par délibération les affaires du PETR. Il exerce toutes les attributions prévues par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur. Il détient les pouvoirs qu'il délègue au bureau et élabore le règlement intérieur.

Les compétences qui lui sont réservées sont :

- Le vote du budget,
- L'approbation du compte administratif,
- La prise en charge d'une mission prévue dans le cadre des articles 6 et 7 des statuts du PETR,
- Les modifications aux conditions initiales de composition et de fonctionnement,
- L'adhésion du PETR à un établissement public,
- L'inscription au budget d'une dépense obligatoire sur demande de la Chambre régionale des comptes.

3.3. Conférence des maires

Depuis la transformation du syndicat mixte du Pays de Bray en PETR, une conférence des maires est organisée afin de réunir les maires des communes situées dans le périmètre du PETR et de leur présenter les actions du pays.

Celle-ci a lieu désormais en préambule de la cérémonie des vœux, sans préjuger d'autres rendez-vous au cours de l'année, autant que de besoin.

3.4. Conseil de développement

- Conformément à l'article L 5741-1 du CGCT, le COnseil de DEveloppement TErritorial du PETR du Pays de Bray (CODETE) réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

- Il est consulté, sur les principales orientations du PETR du Pays de Bray, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

- Le CODETE est un organe visant à promouvoir et à contribuer au développement global, cohérent et harmonieux du territoire.

- Le CODETE est une instance consultative apolitique qui inscrit son action dans un dialogue bienveillant et respectueux des opinions de chacun. Ce n'est donc pas un lieu de contestation mais de débat constructif.

- Le CODETE du PETR du Pays de Bray vise à promouvoir le développement du territoire en liaison avec la structure politique porteuse du PETR du Pays de Bray en assurant plusieurs rôles : Médiateur, Facilitateur, Révélateur, Prospecteur, Contributeur « A la fois synthèse et exégèse de ses autres rôles, son apport, en tant que contributeur aux orientations et décisions prises par le PETR du Pays de Bray, est la quintessence de son action. »

- Le CODETE ayant pour vocation la plus large représentativité, le nombre de ses membres n'est pas limité. Il doit, en ce sens tendre à, respecter les règles de la parité, accueillir toutes les classes d'âge (dès lors que les membres sont majeurs), être le reflet de tous les secteurs géographiques et en particulier EPCI membres, traduire la diversité socio-économique du PETR du Pays de Bray.

Composition du CODETE :

CdC	Citoyens	Associations	Professionnels	Experts Institutionnels
CCL	H F 20-40 20-40 40-60 40-60 +60 +60	4 maximum	1 Libéral 1 Commerçant 1 Artisan 1 Agroalimentaire	A solliciter autant que de besoin Ex : CA, CCI, CMA, ADEME…
CBE	H F 20-40 20-40 40-60 40-60 +60 +60	4 maximum	1 Libéral 1 Commerçant 1 Artisan 1 Agroalimentaire	
CC4R	H F 20-40 20-40 40-60 40-60 +60 +60	4 maximum	1 Libéral 1 Commerçant 1 Artisan 1 Agroalimentaire	
Nombre de membres	18	12	12	

Le Conseil des Sages : cette nouvelle instance accueille tous les anciens Présidents du CODEV du PETR du Pays de Bray ou du CODETE du PETR du Pays de Bray non-démissionnaires sauf pour raisons médicales. Consultés autant que de besoin par le CODETE et par le PETR du Pays de Bray, les sages sont à la fois la mémoire de la collectivité et les garants d'une forme de stabilité. Ils peuvent être saisies sur tous les sujets pour lesquels leur expérience leur permet de prendre le recul nécessaire afin d'apporter un éclairage dépassionné.
Chaque Président sortant devient, dans les limites indiquées plus haut, membre de droit de ce conseil.

Les appels à candidature ayant eu lieu en cette année 2024, les membres pourront démarrer leurs travaux des 2025.

4. SERVICE STRUCTURATION ET ANALYSE TERRITORIALE

4.1. Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)

Après un important travail de concertation et de réflexions, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Bray a été approuvé à l'unanimité par le Comité syndical du 26 mars 2024.
Il s'agit d'une étape importante permettant de clôturer l'élaboration de ce document d'urbanisme et de passer ensuite à sa mise en œuvre.

4.2. Application du Droit des Sols (ADS)

Le PETR poursuit l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 54 communes adhérentes au service instructeur.
Les communes demeurent le 1er interlocuteur des pétitionnaires pour les différentes démarches d'urbanisme. Les instructeurs du PETR peuvent recevoir en rendez-vous les pétitionnaires dans le cas de projets spécifiques.

Depuis l'année 2024, le service instructeur se tient également à disposition de l'ensemble des communes du territoire pour les renseigner sur les différentes procédures liées aux autorisations d'urbanisme (types de formalités à effectuer en fonction des projets, pièces composants les dossiers de demandes...)

4.3. Instruction des dossiers de publicité, enseigne et pré-enseigne

Depuis le 1er janvier 2024, les maires sont compétents dans l'exercice des pouvoirs de police de la publicité.

Ainsi, au regard de cette évolution réglementaire une nouvelle prestation de service, complémentaire à l'ADS, relative à l'instruction des dossiers portant sur l'installation, la modification et au remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes a été mise en place au sein du service instructeur.

4.4. Mission d'accompagnement de la Communauté de communes de Londinières dans l'élaboration de son PLUi

La mission d'accompagnement de la Communauté de Communes de Londinières pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit en 2025.

4.5. Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Climatique

Tous les projets structurants nécessitent au préalable la réalisation d'un diagnostic. Ce constat s'applique tout autant à l'échelle du PETR qu'à celle des Communauté de communes ou des communes elles-mêmes.

Or, l'obtention de ces données ou leur simple mise à jour, facturés par chaque bureau d'études, constitue une charge budgétaire pouvant faire l'objet de réelles économies d'échelle.

Par ailleurs, lors des échanges avec des partenaires, financeurs entre autres, nous serions mieux à même de défendre nos intérêts si nous n'étions pas dépendant de données nous étant imposées par des tiers.

La possession de données fiables et actualisées sur notre territoire est donc aujourd'hui indispensable.

C'est la raison pour laquelle le PETR se propose de mettre en place un observatoire local, **plateforme unique de référence** visant à renforcer la connaissance du territoire grâce à la collecte de données.

La création d'un tel outil a pour but de **disposer en permanence de données fiables et à jour,** permettant la **valorisation du territoire** et comprenant trois niveaux de lecture, communal, intercommunal et territorial.

Ces données pourront être utilisées gratuitement par chaque collectivité de notre territoire sur des sujets tels que des documents d'urbanisme, des plans d'actions thématique ou encore le SCOT ou le PCAET. En outre, un premier travail d'analyse et de pré-diagnostic pourra être engagé afin de préparer les futurs plans d'actions.

Le PETR s'inscrit, à ce titre dans son rôle d'outils mutualisée voulu par les communautés de communes et mettant sa ressource à disposition de chacun.

C'est une action de longue haleine, aussi faut-il prioriser les axes de travail. Sur les données d'abord :

- compilation de la donnée produite par les collectivités du territoire
- centralisation de la donnée supra-territoriale (Etat, Région, Département…) et redimensionnement à notre territoire
- obtention de la donnée manquante par des moyens ciblés

Sur les thématiques ensuite en commençant par la transition écologique et climatique :

- les ressources environnementales,
- le foncier et la consommation d'espace

- les risques,
- le climat,
- les énergies
- la mobilité
- d'autres thématiques pourront venir, en son temps, compléter les bases de données

La mise en place de cet outil avec la production des premières données sont envisagés sur une durée de 2 ans

Ce projet a fait l'objet d'une évolution de son plan de financement au titre de l'année 2024 (actualisation au réel) permettant de se projeter sur deux années à venir, lors du comité syndical du 24 septembre 2024.

Les dépenses à engager en 2025 pour la mise en œuvre des actions prévues sont les suivantes :

Actions	Coût total	LEADER (23/27)	Auto-financement PETR
Matériels informatiques	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Frais de déplacements	500,00 €	400,00 €	100,00 €
Ingénierie	17 984,52 €	14 387,62 €	3 596,90 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	2 697,68 €	2 158,14 €	539,54 €
TOTAL	**23 182,20 €**	**18 545,76 €**	**4 636,44 €**

5. SERVICE ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

5.1. *Mobilité*

Le PETR en partenariat avec les communautés de communes de Londinières, Bray Eawy et les 4 rivières mènent une réflexion pour impulser le changement des pratiques de mobilité.

En 2024, les communautés de communes se sont associées pour expérimentés des lignes de covoiturage afin de proposer une solution de déplacement peu coûteuse et pratique pour les habitants du territoire. Celles-ci ne se sont pas révélées être une solution viable.

En parallèle, le PETR et les communautés de communes réfléchissent à développer la pratique du vélo sur le territoire. Un schéma directeur vélo sera réalisé afin de

construire une stratégie commune visant à développer le vélo en prenant en compte : les infrastructures, les services et la communication. Différentes manifestations seront organisées dans l'année afin de sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière de mobilité auprès des élus, des associations, des entreprises et des scolaires.

Les dépenses à engager en 2025 pour la mise en œuvre des actions prévues sont les suivantes :

Actions	Coût total	TENMOD (ADEME)	LEADER (23/27)	Auto-financement PETR
Communications et formations	2 000,00 €	994,40 €	1 005,60 €	0,00 €
Frais de déplacements	600,00 €	298,32 €	301,68 €	0,00 €
Ingénierie	43 816,90 €	15 212,48 €	24 883,62 €	3 720,80 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	6 572,54 €	2 012,44 €	3 304,67 €	1 255,42 €
TOTAL	**52 989,44 €**	**18 517,64 €**	**29 495,57 €**	**4 976,22 €**

Les dépenses à engager en 2025 pour la mise en œuvre d'un programme d'animations en lien avec la stratégie Vélo sont les suivantes :

Actions	Coût total	LEADER (23/27)	Auto-financement PETR
Communications et formations	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Frais de déplacements	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Ingénierie	15 091,54 €	12 073,23 €	3 018,31 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	2 263,73 €	1 810,98 €	452,75 €
TOTAL	**21 355,27 €**	**17 084,22 €**	**4 271,05 €**

5.2. Communication

Le service communication du PETR a pour objectifs de faire connaitre les missions du PETR et de valoriser les communautés de communes qui le compose, à travers différents supports et médias. L'année 2025 visera à poursuivre ces objectifs avec un budget spécifique ramené de 4200 euros en 2024 à 3700 euros en 2025.

Actions	Coût total	Auto-financement PETR
Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	1 000,00 €
Réceptions	2 200,00 €	2 200,00 €
Frais de déplacements	500,00 €	500,00 €
TOTAL	**3 700,00 €**	**3 700,00 €**

6. SERVICE SOUTIEN A L'INITIATIVE TERRITORIALE

6.1. Programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)

6.1.1. LEADER 2014-2022

Le PETR du Pays de Bray est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) de Seine en Bray, et coordonne la mise en œuvre du programme européen LEADER en partenariat avec la communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV). Le Programme LEADER 2014-2022 touchant à sa fin cette dernière année 2025 sera

dédiée à la finalisation des dossiers de demandes de paiement pour l'ensemble des porteurs de projets accompagnés sur le territoire. C'est en 2025 qu'interviendront les derniers paiements.

6.1.2. LEADER 2023-2027

En décembre 2023, le PETR du Pays de Bray et la Région Normandie ont signé la convention fondatrice de la nouvelle Programmation LEADER 2023-2027 sur le territoire De Seine-en-Bray. Cette convention fait suite à notre réponse à l'Appel à Candidature régional lancé en 2022 pour cette programmation 23-27. Nous avons été retenus et disposons donc d'une nouvelle Stratégie Locale de Développement (SLD). L'intitulé de cette nouvelle SLD est :

« Pour la résilience de notre écosystème rural »

Nous disposons d'une enveloppe financière de 1 746 581€ pour accompagner et financer les futurs projets innovants et structurants sur le territoire De Seine-en-Bray pour les 4 années, soit jusqu'en 2027.

2024 a donc constitué une année de lancement pour cette nouvelle programmation LEADER. Ainsi, les dépenses effectuées pour 2024 sont liées aux frais de salaire, de déplacement et de communication et d'animation, nécessaires en début de programmation à destination des futurs porteurs de projets et des partenaires institutionnels.

Les dépenses à engager en 2025 pour l'animation LEADER sont les suivantes :

Actions	Coût total	Europe (FEADER)	CCIV	Auto-financement PETR
Frais de déplacements	4 000,00 €	1 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Prestations (formations, événements, adhésion LEADER France)	2 450,00 €	1 960,00 €	245,00 €	245,00 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	15 940,22 €	12 752,17 €	1 594,02 €	1 594,02 €
Ingénierie	106 268,11 €	85 014,49 €	10 626,81 €	10 626,81 €
TOTAL	**128 658,33 €**	**101 326,66 €**	**13 665,83 €**	**13 665,83 €**

La Région avait fixé comme critères de début de programmation 23/27, 100% de programmation et de 75% de paiement sur le programme 2014-2022. Ces objectifs ont été atteint en septembre dernier.
Ainsi les 3 premiers COPROG qui ont eu lieu ont permis de rendre 14 avis d'opportunité favorables pour un montant de plus de 750 000 € ce qui place le GAL Seine-en-Bray comme le premier GAL en matière d'avis d'opportunité rendus pour la programmation 2023/2027 à l'échelle de la Région Normandie.

6.2. Natura 2000

En 2025, la dynamique engagée sur cette thématique se poursuivra par :

- La sensibilisation aux enjeux relatifs à Natura 2000 et plus largement à la préservation de la biodiversité avec :
    - Un porter à connaissance des actualités liées à Natura 2000 en bureau, en comité syndical et en commission environnement du PETR
    - L'organisation d'un comité de pilotage Natura 2000
    - La mise en œuvre de programme d'animations à destination du grand public et des scolaires
- L'amélioration des connaissances naturalistes par la diffusion de l'actualisation des cartographies des habitats des sites Natura 2000 présent sur le territoire.
- L'accompagnement des porteurs de projets dans le suivi de leurs contrats tant sur le volet administratif que technique (contrats pour les particuliers et les forestiers et mesures agro-environnementales pour les agriculteurs).
- L'aide et le conseil aux porteurs de projet dans la réalisation de leur évaluation d'incidences Natura 2000.

Les dépenses à engager en 2025 pour l'animation Natura 2000 sont les suivantes :

Actions	Coût total	Europe (FEADER)	Région Normandie	Auto-financement PETR
Option de coûts simplifiés (15%) > Prestations externalisées > Matériels de missions > Frais de deplacements > Locaux et fluide	9 786,56 €	7 829,25 €	1 957,31 €	0,00 €
Ingénierie permanente (chargés de missions)	61 376,57 €	49 101,26 €	12 275,31 €	0,00 €
Ingénierie temporaire (Stagiaire)	3 867,15 €	3 093,72 €	773,43 €	0,00 €
TOTAL	**75 030,28 €**	**60 024,22 €**	**15 006,06 €**	**0,00 €**

Dans le cadre des actions de sensibilisation à l'environnement menées par le PETR du Pays de Bray, notamment auprès du public scolaire et en vue de moderniser l'approche ludique et pédagogique sur ces enjeux auprès des collégiens et des lycéens, des réflexions ont été menés dans le cadre de la culture populaire des « mangas ».

Sur la base de ce constat et des enseignements issus des démarches d'Atlas de la Biodiversité Communales menées individuellement ou collectivement par plus d'une quinzaine de communes du territoire, ainsi est née le projet « Mangas – faunes et milieux locaux » (nom temporaire).

Pour la première édition, le milieu des mares et la tête d'affiche du « Triton Crêté » sont proposés bien que le premier synopsis intègre une quantité d'espèces caractéristiques de ce type d'habitats (grenouilles, libellules ...) ou posant des problématiques particulières (ragondins ...).

Cette première édition sera composée de 7 chapitres et d'un chapitre bonus (chaque chapitre étant composé d'une dizaine de pages et une à deux pages « vie et milieux » des espèces qui auront été découvertes).

L'édition 2025 est pressenties sur le milieu des haies et avec une tête d'affiche qui reste encore à définir.

Les dépenses à engager en 2025 pour le manga sont les suivantes :

Actions	Coût total	LEADER (23/27)	Auto-financement PETR
Prestations (Mangaka)	7 000,00 €	5 600,00 €	1 400,00 €
Frais de lancement	1 000,00 €	800,00 €	200,00 €
Ingénierie	27 415,53 €	21 932,42 €	5 483,11 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	4 112,33 €	3 289,86 €	822,47 €
TOTAL	**39 527,86 €**	**31 622,29 €**	**7 905,57 €**

6.3. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent l'indemnisation d'agriculteurs en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement (absence de fertilisation, limitation du chargement, réduction de l'utilisation de phytosanitaires, restauration de mare...).

La campagne MAEC 2024 a permis d'aboutir à :

- La contractualisation de 12 exploitations à l'échelle des Projets Agro-Environnementaux portés par le PETR du Pays de Bray ;
- L'élaboration d'autant de diagnostics agroécologiques complets ;
- La conception de 13 plans de gestion individualisés pour faciliter et accompagner le maintien et/ou le changements de pratiques agricoles, en concertation avec les agriculteurs concernés ;
- **Le fléchage d'une enveloppe d'environ 460 000 d'euros en faveur du maintien des agricultures locales durables ;**

Pour 2025, le PETR poursuivra son action autour des MAEC notamment en :

- Diffusant des documents de synthèse (classeur) intégrant l'ensemble des documents de suivis proposés aux exploitant(e)s engagé(e)s ;
- Facilitant et fluidifiant l'instruction des dossiers par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer ;
- Organisant un comité de pilotage de bilan et de perspectives ;
- Accompagnant le suivi administratif, technique et financier des engagements et des exploitations (bilans IFT, bilans azoté, rendez-vous individuels de suivi ...).
- Mettant en œuvre des actions de démonstrations et de formations auprès des exploitant(e)s.

Compte-tenu de l'incertitude des fonds allouables pour l'animation des MAEC (hors sites Natura 2000) pour 2025 par la DRAAF Normandie, l'ensemble des **dépenses à engager en 2025 pour l'animation des MAEC au sein du site Natura 2000 « Pays de Bray humide »** uniquement sont intégrées au sein du 1er tableau de cette section.

6.4. Opération Normandie Haies

Dans le cadre de la sélection du PETR au titre de sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Opération Normandie Haies" lancé par la Région Normandie, le plan opérationnel continuera d'être mise en œuvre pour cette année 2025.

Pour 2025, le PETR poursuivra son action notamment en :

- Facilitant l'élaboration de plans bocagers de ressources en lien avec les projets identifiés par le réseau des acteurs BBE
- Organisant des conférences, des ciné-débats, des formations et des animations sur les thèmes des haies/arbres têtards
- Concevant de manière concertée et partenariale un groupement de commande territoriale de plants d'arbres et de matériels de plantations
- Mettant en œuvre des chantiers pédagogiques citoyens et d'expérimentations en lien avec les acteurs locaux.

Les dépenses à engager en 2025 pour l'animation d'Opération Normandie Haies sont les suivantes :

Actions	Coût total	Région Normandie	Auto-financement PETR
Matériels divers (matériels de plantations et plants pour chantiers pédagogiques)	10 155,73 €	10 155,73 €	0,00 €
Formations, conférences, expositions et animations	2 870,00 €	2 870,00 €	0,00 €
Prestations (appui plans bocagers, TVB et urbanisme)	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €
Ingénierie	13 455,93 €	13 455,93 €	0,00 €
Frais de déplacements	500,00 €	500,00 €	0,00 €
TOTAL	**31 481,66 €**	**31 481,66 €**	**0,00 €**

6.5. Pacte Haies

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action partenarial « Opération Normandie Haies », plusieurs constats ont été réalisés au cours de la 1ére année d'activité :

- Difficulté de visibilité pour les porteurs de projets publics/privés d'identifier facilement et rapidement les opérateurs menant des actions d'accompagnement/de conseils sur les haies et les dispositifs financiers attenants.
- Disparités d'accès à l'accompagnement pour les projets de plantations sur les haies et de valorisation des haies existantes.
- Souhait d'opérateurs émergents de bénéficier d'un partage des connaissances et des savoir-faire dans le domaine.

Si certains de ces constats ont pu faire l'objet de réponses concrètes (guichet unique local par le PETR du Pays de Bray, accompagnement de projets de plantations pédagogiques), d'autres appellent à une réponse notamment en matière d'harmonisation quant à l'accessibilité aux dispositifs incitatifs de plantations et de valorisation des haies (énergie, carbone ...).

La philosophie du Pays de Bray étant de répondre au mieux aux problématiques et enjeux identifiés par ses élu(e)s sur le territoire au travers de deux lignes stratégiques complémentaires :

- Mobiliser les forces vives détenant les compétences administratives, techniques ou financières nécessaires pour concrétiser les projets en faveur du Pays de Bray ;
- Animer les dispositifs qui sont orphelins d'opérateurs locaux et qui permettent de répondre à des besoins dans une diversité d'enjeux et de thématiques (urbanisme, biodiversité, mobilité).

Ainsi compte-tenu des constats préalablement identifiés, un besoin d'accompagnement accru des projets de plantations mais également dans la valorisation de ces derniers (énergie, carbone) est observable.

Dans le cadre de ces actions de prospectives, le PETR du Pays de Bray a donc identifié l'opportunité d'une candidature à l'appel à projet « Pacte Haies » de la DRAAF Normandie pour les principales raisons suivantes :

- Aucun Syndicat de Bassin Versant du territoire ne s'est positionné sur cet appel à projet notamment compte-tenu des dispositifs financiers variés

qu'ils portent d'ores et déjà (AAP TVB de la Région Normandie, Hydraulique douce de l'Agence) ;

- La démarche permettra un accès aux services de conseils et/ou de financement équitable quelle que soit la localisation du projet en Pays de Bray (notamment dans le secteur du bassin versant de l'Epte).
- Cela confortera la stratégie territoriale de préservation et de revalorisation du bocage brayon en complémentarité avec les initiatives déjà portées (Initiative Ludo-Éducatives (ILE) en Bray, MAEC, Opération Normandie Haies).

Par ailleurs, des concertations préalables avec les acteurs de la filière « Bois Bocage Énergie » (BBE) a permis d'aboutir au dépôt de deux candidatures complémentaires par l'association EDEN et par le PETR du Pays de Bray.

L'objectif étant ainsi de permettre un accompagnement de A à Z des agriculteurs en permettant d'apporter des solutions concrètes pour répondre au besoin de la filière de la plantation jusqu'à la valorisation.

Les dépenses à engager en 2025 pour l'animation du Pacte Haies sont les suivantes :

Actions	Coût total	DRAAF Normandie	Auto-financement PETR
Prestations (pépinières)	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Matériels de chantiers de plantations	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Frais de déplacements	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Ingénierie	38 303,88 €	38 303,88 €	0,00 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	5 745,58 €	5 696,12 €	49,46 €
TOTAL	**47 049,46 €**	**47 000,00 €**	**49,46 €**

6.6. Initiatives Ludo-Educatives (ILE en Bray)

L'objectif de cette démarche est de fédérer des initiatives à caractère ludo-éducatives afin de capter l'attention d'un public éminemment volatile. Ainsi est créé l'acronyme « ILE (Initiatives Ludo-Educatives) en Bray » qui traduit une volonté de donner de la cohérence à des actions plurielles sur l'ensemble du territoire.

Ces actions viendront en nécessaire complémentarité avec l'animation menée par le PETR du Pays de Bray dans le cadre des dispositifs tels que Natura 2000 ou encore Opération Normandie Haies.

La création de supports pédagogiques largement diffusables au sein de l'ensemble des établissements scolaires permettra notamment de changer la portée de la sensibilisation en s'ouvrant à l'ensemble de la centaine d'établissements recensés et au plus de 10 000 élèves qu'ils représentent.

D'autres actions sont d'ores et déjà envisagées :

- un jeu de « l'oie » à destination des scolaires retraçant le cycle de vie des amphibiens. Ce jeu permettra d'intégrer de manière ludique les concepts de biodiversité, de chaîne alimentaire et même de continuité écologique par des exemples concrets. Il pourra notamment être décliné en version « jeu de plateau » pour se prêter à toutes les dimensions des salles de classes mais également en version « grandeur nature » dans le cadre de l'appropriation des espaces de cours de récréation lorsque la météo le permettra.

- Des présentations in-situ en réalité compensée, sous format d'ateliers pédagogiques type « malle pédagogique », en complémentarité de celles qui existent déjà (exemple : Malle « à vos mares » élaboré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie dans le cadre du Programme Régional d'Action en faveur des mares) et sur des milieux ou des thématiques qui n'en ont pas encore faire l'objet (forêt, rivières…).

- Un kit de découverte sensorielle de la flore du Pays de Bray (Tous les sens de Bray – titre provisoire), permettant par la vue, le toucher, l'odorat et l'ouïe d'initier les jeunes générations à la diversité végétale de leur quotidien (dans un souci de sécurité, le goût a été exclu).

- Un « jeu de rôle » sur la protection de la nature permettant une immersion de l'élève avec une incidence directe sur le parcours narratif en fonction des choix qui pourront être réalisé.

Des supports connexes de valorisation pourront être conçus en fonction des besoins et lors de l'approfondissement de ces premières réflexions. A noter que la conception de ces supports intervient sur des thématiques ou des formats pour lesquels il n'existe à ce jour pas d'offres locales connues bien que des actions complémentaires de partenaires ait été identifiées (CEN Normandie, association CARDERE, ARBRE, CPN …).

Pour mener à bien ces différentes actions, l'arrivée d'un ou une stagiaire est prévu pour février/mars 2025.

Les dépenses à engager en 2025 pour l'animation d'ILE en Bray sont les suivantes :

Actions	Coût total	LEADER (23/27)	Auto-financement PETR
Coûts de conceptions et d'éditions des outils ludo-éducatifs	8 400,00 €	6 720,00 €	1 680,00 €
Frais de communication	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Frais de déplacements	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
Ingénierie	36 920,76 €	29 536,61 €	7 384,15 €
Frais de structure/fonctionnement (15%)	5 538,11 €	4 430,49 €	1 107,62 €
TOTAL	**54 858,87 €**	**43 887,10 €**	**10 971,77 €**

7. ACTION SANS SERVICE PORTEUR

7.1. Culture - « Sacré Pays de Bray ! »

Sacré Pays de Bray offre l'opportunité aux Brayons et aux touristes d'ouvrir les portes d'édifices trop souvent fermés. Elle est aussi l'occasion pour les communes et les associations qui les entretiennent de valoriser le travail réalisé pour les préserver. Les églises, chapelles, collégiales, sont une part importante du patrimoine de proximité de notre territoire.

Depuis la création de cette manifestation en 2016, le PETR se charge de la coordination et de la promotion de la manifestation (réalisation des supports de communication, relations presse, mailing, etc.). Les offices de tourisme du territoire font le lien entre le PETR et les communes pour l'organisation des différentes journées.

En 2025, le PETR souhaite poursuivre la valorisation du patrimoine des communes et des métiers de l'artisanat.

L'ensemble des autres actions qui pourraient être menées en matière de valorisation culturelle seront coordonnées par la vice-présidente en charge, sans ingénierie dédiée au sein du PETR, conformément à la délibération prise lors du comité syndical du 29 novembre 2022 et s'appuieront sur une communication dématérialisée.

8. SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Premier élément notoire : la clôture du budget annexe ADS pour l'exercice 2025 suite à la clôture du budget annexe prestation de services en 2024 qui n'avait plus d'utilité. Ceci relève d'une volonté de simplification et d'optimisation du travail budgétaire, en particulier pour notre agent chargé de nos finances. Un seul budget sera donc présenté ci-après. Toutefois, dans le cadre de la comptabilité analytique, mise en œuvre depuis 2023, une fonction spécifique a été attribuée à ces dépenses, afin de pouvoir continuer à en étudier l'évolution précise.

Deuxièmement, la date du ROB et du vote du budget ont été avancés pour éviter les blocage en matière d'investissement mais aussi pour mieux faire correspondre le travail budgétaire avec l'année civil pour des raison évidentes. Ce qui implique de travailler sur la base d'estimation sur un certain nombre de point comme par exemple les reports de résultats.

Ainsi, appliquant un principe de précaution, il a été considéré que :

- Le Budget ADS ne dégagerait pas de report considérant que l'inflation et les hausse de salaires seraient compensées par un nombre de dossier à traiter en augmentation
- 11 628,67 euros d'excédent de fonctionnement cumulé du budget annexe prestation de services devait être transféré en recette pour le PETR pour 2025
- Et que le report de l'exercice 2024 en fonctionnement pour le PETR serait ramené à 353 656.16 au lieu de 365 323.65 pour 2023 au BP dans l'attente dans compte administratif attendu comme plus favorable.

La présentation budgétaire ci-après synthétise les propositions d'actions présentées jusqu'ici et les moyens qui y sont dédiés. Après débat sur le rapport d'orientation budgétaire par le Comité Syndical, le budget pourra être préparé sur cette base. Il comprendra le prévisionnel de ces actions, les reports 2024, des écritures d'ordres et les amortissements. Le cas échéant, le Comité Syndical se prononcera autant que de besoin par la voie de Décisions Modificatives.

Le PETR n'est concerné par aucun emprunt pour l'année 2025. Une ligne de trésorerie permet toutefois de faciliter la gestion en attente du versement des subventions. Celle-ci n'a été utilisée en 2024 plus qu'à l'accoutumer en raison du changement de tarification ADS et donc d'un délai dans les appels de fonds. Une gestion au quotidien permettra, cette année retrouver les frais financiers plus bas.

Le PETR ne disposant pas de ressources propres, les budgets ci-dessous présentent en recettes les cotisations des communautés de communes et les subventions attendues dans le cadre des conventionnements.

Avec la mise en place de la journée complémentaire jusqu'au 31 janvier, il n'est pas techniquement possible de proposer un comparatif avec le réalisé 2024 pour le budget principal du PETR d'autant que le budget ADS y sera désormais intégré.

Les tableaux ci-après présentés sont donc une approche synthétique et globale permettant de contrôler les grands équilibres budgétaires dans l'hypothèse où l'ensemble des orientations proposées ferait l'objet d'une validation et devant prendre en compte l'agrégat des deux budgets.

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Budget 2025
011	Charges à caractère général	337 064,83
012	Charges de personnel	914 800,00
65	Autres charges de gestion courante	49 240,00
66	Charges financières	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 600,00
014	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 200,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	**1 369 904,83**
002	Résultat de fonctionnement reporté	
	TOTAL DES DEPENSES	**1 369 904,83**
70	Produits du domaine et ventes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	982 620,00
75	Produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
13	Atténuations de charges	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	**1 004 620,00**
002	Résultat de fonctionnement reporté	365 284,83
	TOTAL DES RECETTES	**1 369 904,83**
	Solde	0,00

Dépenses :

Chapitre 011 : Dans un souci d'économie, les charges à caractères général sont en recul de 20%.

Chapitre 012 : Malgré l'augmentation du point d'indice, le GVT, mais aussi l'arrivée de stagiaires, les charges de personnel sont en diminution en raison de la fin du PAT et de la suppression du poste afférent.

Les autres charges sont stables au regard du rapprochement des deux budgets.

Recettes :

Chapitre 74 : Les participations des Communautés de Communes restant stables, certaines subventions qui disparaissent comme celle du PAT expliquent cette diminution, ainsi qu'une précaution appliquée dans certain renouvellement compte tenu de la conjoncture.

Conclusion : Le budget de fonctionnement est présenté à l'équilibre, malgré une grande prudence concernant les recettes et les dépenses, et ceci sans entamer les réserves.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Budget 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 200,00
21	Immobilisations corporelles	29 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	**61 200,00**
001	Solde d'exécution reporté	
	TOTAL DES DEPENSES	**61 200,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 200,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	**61 200,00**
001	Solde d'exécution reporté	
	TOTAL DES RECETTES	**61 200,00**
	Solde	0,00

Le budget d'investissement est en nette décroissance, impacté qu'il est par la fin du SCOT.

8.1. Conclusion

La construction budgétaire proposée ici poursuit le travail d'optimisation de la subvention entamé en 2023. C'est ainsi que le taux de reste à charge sur les salaires atteint environ 20%

Concernant la participation des Communautés de Communes, il est à nouveau proposé un acte responsable et un message fort, celui de ne pas augmenter la masse globale de leur contribution en cette période difficile, en les maintenant au niveau du Budget 2023, soit **251 626,58**€ qui les avait déjà ramenés à un niveau inférieur à celui de 2020 au total.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CC du Canton de Londinières	21 478.65	22 108.69	26 414.41	26 985.85	28 805,35	24 111,60	24 111,60	23 335.23
CC Bray Eawy	92 822.05	95 544.84	102 620.11	105 805.61	112 939,48	98 882,91	98 882,91	98 130.52
CC des quatre Rivières	128 234.30	131 995.84	138 299.68	141 986.01	151 559,32	128 625,49	128 625,49	130 160.84
Total	242 535.00	249 649.36	267 334.20	274 777.47	293 304.15	251 620,00	251 620,00	**251 626,58**

PAYS DE BRAY

Pôle d'équilibre territorial et rural

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

Maison des services

Impasse de la Boutonnière

76270 Neufchâtel-en-Bray

Tel : 02.32.97.56.14

contact@paysdebray.org

www.paysdebray.org

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-052 – Tarification et cotisations service instructeur - Instruction des autorisations d'urbanisme

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Lors du comité syndical du 6 février 2024, l'assemblée délibérante a validé à l'unanimité les nouvelles modalités financières relatives au service instructeur.

Il convient de définir la tarification au titre de l'année 2025.

La mise en place des nouvelles modalités financières étant très récente, Monsieur le Président propose de maintenir en 2025 la tarification de 2024.

Considérant, la délibération D2024-006 du 6 février 2024 définissant les nouvelles modalités financières relatives au service instructeur,

Considérant qu'au regard du nouveau système de tarification, les composants financiers pour l'année 2025 se déclinent ainsi :

- Part fixe : 60 % du budget
- Part variable : 36 % du budget
- Participation Communautés de communes : 4 % du budget

Coût au dossier						
Typologie des dossiers	**CU**	**DP**	**PC**	**PD**	**PA**	**Autre (transfert, annulation, ...)**
Coefficient de pondération	1,4	1,8	2	1,4	2,8	1
Coût réel	96,00	124,00	137,00	96,00	192,00	68,00

	Coefficient de solidarité appliqué au montant de la part variable				
Population communale	< 200	< 500	< 1000	< 2500	> 2500
Coefficient de solidarité	0,5	0,6	0,7	1,2	1,5

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, de valider les modalités financières relatives au service instructeur au titre de l'année 2025 telles que définies dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

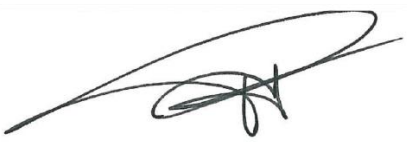

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-053 – Tarification et cotisations service instructeur - instruction des dossiers de publicité, enseigne et pré-enseigne (annule et remplace)

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Au regard des nouvelles obligations règlementaires qui incombent aux communes, une nouvelle prestation de service pour l'instruction des dossiers portants sur l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes, a été mise en place en 2024 au service instructeur du PETR.

Il convient de définir la tarification au titre de l'année 2025.

La mise en place ce cette prestation de service étant très récente, Monsieur le Président propose de maintenir en 2025 la tarification de 2024.

Considérant, la délibération D2024-007 du 6 février 2024 mettant en place une nouvelle prestation de service pour l'instruction des dossiers portants sur l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes et définissant la tarification correspondante,

Considérant la tarification proposée pour l'année 2025 qui se décline ainsi :

- Montant d'adhésion annuel pour une commune non compétente en matière d'instruction ADS : 40 €.

Coût au dossier					
Population communale	< 200	< 500	< 1000	< 2500	> 2500
Cout dossier AP pub	30	36	42	72	90
Cout dossier DP pub	20	24	28	48	60

Coefficient de solidarité appliqué					
Population communale	< 200	< 500	< 1000	< 2500	> 2500
Coefficient de solidarité	0,5	0,6	0,7	1,2	1,5

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, de valider les modalités financières relatives au service instructeur au titre de l'année 2025 telles que définies dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-054 – Candidature Pacte haie

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action partenarial « Opération Normandie Haies », plusieurs constats ont été réalisés au cours de la 1ére année d'activité :

- Difficulté de visibilité pour les porteurs de projets publics/privés d'identifier facilement et rapidement les opérateurs menant des actions d'accompagnement/de conseils sur les haies et les dispositifs financiers attenants.
- Disparités d'accès à l'accompagnement pour les projets de plantations sur les haies et de valorisation des haies existantes.
- Souhait d'opérateurs émergents de bénéficier d'un partage des connaissances et des savoir-faire dans le domaine.

Monsieur le Président poursuit en indiquant que si certains de ces constats ont pu faire l'objet de réponses concrètes (guichet unique local par le PETR du Pays de Bray, accompagnement de projets de plantations pédagogiques), d'autres appellent à une réponse, notamment en matière d'harmonisation quant à l'accessibilité aux dispositifs incitatifs de plantations et de valorisation des haies (énergie, carbone ...).

Il poursuit en précisant que la philosophie du Pays de Bray est de répondre au mieux aux problématiques et enjeux identifiés par ses élu(e)s sur le territoire au travers de deux lignes stratégiques complémentaires :

- Mobiliser les forces vives détenant les compétences administratives, techniques ou financières nécessaires pour concrétiser les projets en faveur du Pays de Bray ;
- Animer les dispositifs qui sont orphelins d'opérateurs locaux et qui permettent de répondre à des besoins dans une diversité d'enjeux et de thématiques (urbanisme, biodiversité, mobilité ...).

Parallèlement à cela, Monsieur le Président indique qu'un appel à projet « Pacte Haies » était ouvert jusqu'au 1er novembre 2024 par la DRAAF Normandie, opérateur régional de ce dispositif financier national.

Monsieur le Président informe donc le comité syndical qu'il a pris la décision de déposer une candidature anticipée, comme il l'a déjà fait par le passé, dans l'attente de la décision des membres du comité syndical et sans que cela n'engage en rien le PETR.

L'objectif était de permettre le pré-fléchage de l'enveloppe disponible dans un délai qui n'était pas compatible avec celui du bureau (26/11) et du comité syndical (03/12), tout en laissant la possibilité aux membres du comité syndical de confirmer ou d'invalider cette démarche. La demande de subvention ne valant pas engagement contractuel de la collectivité avant la signature de la convention.

L'enveloppe disponible intègre les coûts liés aux chantiers de plantations et l'ingénierie dédiée pour un montant de 320 000 €. Le plan de financement présenté ci-après permettant donc d'appeler au bénéfice du territoire et des porteurs de projets près de 220 000 € de fond dédié aux plantations avec un objectif de 11km/an sur le volet « investissement » du Pacte Haies.

Compte-tenu de cet objectif et du besoin d'accompagnement, Monsieur le Président précise que la charge de travail identifiée nécessitera le recrutement d'un agent dédié à l'action.

Outre l'opportunité financière permise par cet appel à projet, Monsieur le Président précise également que :

- Aucun Syndicat de Bassin Versant du territoire ne s'est positionné sur cet appel à projet notamment compte-tenu des dispositifs financiers variés qu'ils portent d'ores et déjà (AAP TVB de la Région Normandie, Hydraulique douce de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) ;
- La démarche permettra un accès aux services de conseils et/ou de financement équitable quelle que soit la localisation du projet en Pays de Bray (notamment dans le secteur du bassin versant de l'Epte).
- Cela confortera la stratégie territoriale de préservation et de revalorisation du bocage brayon en complémentarité avec les initiatives déjà portées (Initiative Ludo-Éducatives (ILE) en Bray, MAEC, Opération Normandie Haies).

Enfin, Monsieur le Président précise qu'une concertation préalable avec les acteurs de la filière « Bois Bocage Énergie » (BBE) a abouti au dépôt de deux candidatures individuelles mais complémentaires par l'association EDEN et par le PETR du Pays de Bray.

Le PETR s'est positionné sur le volet n°1 (actions de sensibilisation générale et communication sur l'intérêt des haies dans les paysages agricoles, à leur potentiel économique) et n°2 (accompagnement d'un ou plusieurs projet(s) de plantation) de l'appel à projet. L'association EDEN s'est positionnée sur les volets n°3 (accompagnement à la mise en œuvre d'une gestion durable du linéaire de haies existant et/ou qui sera planté) et n°4 (actions d'accompagnement et de formation à destination des conseillers des structures d'animation).

L'objectif est ainsi de garantir un accompagnement de A à Z des agriculteurs en permettant d'apporter des solutions concrètes pour répondre au besoin de la filière de la plantation jusqu'à la valorisation.

Monsieur le Président précise qu'afin d'entériner ce partenariat complémentaire, une convention cadre de partenariat devra être signée entre le PETR du Pays de Bray et l'association EDEN.

<u>Plan de financement prévisionnel – Années 2025-2026 :</u>

<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Frais de personnels</td><td>80 000 €</td><td rowspan="2">Pacte Haies
(100 % jusqu'au plafond annuel fixé à 47 000 €)</td><td rowspan="2">94 000 €</td></tr>
<tr><td>Coûts indirects (15 %)</td><td>12 000 €</td></tr>
<tr><td>Frais de déplacements</td><td>2 000 €</td><td rowspan="2">Autofinancement PETR</td><td rowspan="2">1 980 €</td></tr>
<tr><td>Prestations externes (achats matériels / actions pépinières)</td><td>1 980 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>95 980 €</td><td>TOTAL</td><td>95 980 €</td></tr>
</table>

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d' :

- *Autoriser le Président du PETR du Pays de Bray à signer la convention partenariale technique, sans contrepartie financière entre le PETR et l'association EDEN dans le cadre de la mise en œuvre complémentaire du « Pacte Haies » sur le territoire.*
- *Autoriser le Président du PETR du Pays de Bray à prendre et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet sur le territoire, sur la base du plan financement présenté.*
- *Autoriser le Président du PETR du Pays de Bray à procéder au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission bocage pour une durée de 2 ans renouvelable à compter du 1er janvier 2025 sous condition que la candidature du PETR au Pacte Haies soit acceptée.*

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-055 – Demande de subvention Natura 2000 – année 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Depuis 2011, le PETR du Pays de Bray anime un des six sites Natura 2000 du territoire (réseau de sites européen), le « Pays de Bray humide ». Au cœur de la Boutonnière, ce site abrite des zones humides riches en biodiversité assurant de nombreux rôles pour notre société et son économie. Son programme d'actions est défini au sein d'un Document d'Objectif (révisé en 2017).

L'animation du site Natura 2000 intègre de multiples missions permanentes comme :

- le porter à connaissance du grand public des enjeux du site,
- la veille réglementaire (évaluations d'incidences Natura 2000),
- l'accompagnement de particuliers ou agriculteurs dans leurs projets (MAEC/Contrat Natura 2000),
- l'amélioration de l'état des connaissances (inventaires),
- la mise en place d'actions de conservation de la biodiversité et/ou de démonstration (curage de mares, entretien d'arbres têtards, sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes ...)
- la sensibilisation par l'organisation d'animations nature.

Ces actions sont réalisées sur la base des financements européens (FEADER) et de la Région Normandie. Il est donc proposé aux élu(e)s d'autoriser le Président à réaliser les démarches de demande de subvention et conventionnement.

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II,

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 10 janvier 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000,

Vu l'arrêté du 14 juin 2011 portant désignation du site Natura 2000 n°FR2300131 du Pays de Bray humide,

Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant sur la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2300131 du Pays de Bray humide.

Considérant que le PETR du Pays de Bray est actuellement structure porteuse et animatrice du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » (FR2300131) depuis 2011 et réélue en date du 18 janvier 2021.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d' :

- **Autoriser le Président à effectuer une demande de subvention dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » auprès de la Région Normandie et du FEADER au titre de l'année 2025.**
- **Autoriser le Président à signer la convention financière permettant une prise en charge de 100% des dépenses éligibles (20% Région et 80% FEADER) pour 2025, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :**

Dépenses		**Recettes**	
Frais de personnels	65 500 €	Région Normandie	15 100 €
Option de Coûts Simplifiés (OCS) – 15 %	10 000 €	FEADER	60 400 €
TOTAL	**75 500 €**	**TOTAL**	**75 500 €**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-056 – Ingénierie 2025 – reliquat Leader 2014-2022

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Considérant la mise en œuvre du Programme LEADER 2014-2022 sur le territoire de Seine-en-Bray

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le PETR du Pays de Bray, en partenariat avec la communauté de communes Inter-Caux Vexin, sont engagés en tant que GAL dans l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et la finalisation du programme LEADER 2014-2022.

Outre l'enveloppe allouée sur le territoire pour les projets éligibles à la stratégie locale de développement, l'ingénierie dédiée à l'animation et à la gestion du dispositif font-elles aussi l'objet d'un financement spécifique, à hauteur de 80 % des coûts supportés par le GAL.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que suite à des déprogrammations partielles et des sous-réalisations en liens avec des projets de porteurs, la Région Normandie a indiqué au PETR qu'un reliquat de plus de 51 377,53 € existait sur la maquette financière. Cette dernière a également indiqué la possibilité pour la structure animatrice du GAL, que les coûts en ingénierie dédié au programme LEADER 2014-2022 pouvait-être pris en compte sur la période janvier à mars 2025.

A ce jour, cette option étant la seule possibilité de programmer des dépenses LEADER au-delà du 31 décembre 2024, Monsieur le Président propose de déposer une demande de subvention auprès du GAL-Seine-en-Bray selon le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel – Période du 1er janvier au 31 mars 2025 – LEADER 2014-2022 :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	20 500 €	Autofinancement PETR	4 915 €
Frais de structure	3 075 €	LEADER	19 660 €
Frais de déplacement	1 000 €		
TOTAL	**24 575 €**	**TOTAL**	**24 575 €**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, de/d' :

- **Valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER 2014-2022 sur le territoire pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025**
- **Autoriser le Président à solliciter les fonds au titre du reliquat du Programme LEADER 2014-2022 et à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-057 – Avenant Tenmod

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Les communautés de communes et le PETR sont lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TEN MOD. Piloté par l'ADEME, cet appel à projet vise à encourager de nouvelles solutions de mobilités quotidiennes dans les territoires peu denses.

A travers ce projet, les élus se sont engagés pour mener une réflexion sur des lignes de covoiturage (programme ACOTE), véhiculer les informations et impulser le changement des pratiques de mobilité, avec notamment la mise d'un outil de diffusion de la connaissance des solutions de mobilité (solidaires, régionales, locales, covoiturage).

Suite à différents échanges avec les services de l'ADEME, la mise en place d'un outil numérique semble prématurée et ne pas être adapté dans l'immédiat pour le territoire. Dans ce cadre, le Président propose de développer une réflexion sur la mobilité scolaire, de mettre l'accent sur la structuration de parking relais/covoiturage et de renforcer le travail auprès des entreprises.

Vu la délibération D892 du PETR du Pays de Bray du 14 juin 2022 relative à TEN MOD

Considérant le cadre de l'AMI TENMOD visant notamment à mutualiser et déployer pour une mobilité durable et solidaire sur tous les territoires périurbains et peu denses,

Considérant les échanges avec l'ADEME concernant l'évolution du projet TEN MOD notamment pour la mise en place d'une solution numérique,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'/de :

- **Autoriser le président à amender la convention TENMOD auprès de l'ADEME Normandie**
- **Signer les annexes techniques et financières attenantes**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-058 – Sacré Pays de Bray 2025 dans le cadre du ROB 2025 (annule et remplace D2024-049 du 24 septembre 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

Considérant « Sacré Pays de Bray ! », la manifestation de découverte et de valorisation du patrimoine religieux en Pays de Bray coordonnée par le PETR depuis 2016,

Considérant le bilan satisfaisant de la 9ème édition de 2024 liée aux animations réalisées au sein des communes,

Considérant le partenariat du PETR avec les Offices de Tourismes et les trois communautés de communes du territoire,

Considérant le rôle des communautés de communes et des offices de tourisme du territoire qui coordonnent des manifestations et des événements sur le terrain,

Considérant le rôle du PETR qui comprend la coordination avec les partenaires et la promotion des actions mise en œuvre (réalisation des supports de communication, relations presse, mailing etc.),

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'/de :

- **Annuler et remplacer D2024-049 du 24 septembre 2024**
- **Poursuivre la coordination de Sacré Pays de Bray ! par le PETR du Pays de Bray**
- **Proposer aux structures partenaires le renouvellement de la manifestation en 2025**
- **Autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les communes, les communautés de communes, les Offices de Tourisme et les paroisses**
- **Mettre en place une communication dématérialisée**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-059 – Adoption du règlement intérieur suite modifications

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

Monsieur le Président rappelle que le règlement intérieur a été adopté par le comité syndical par délibération D2024-013 en date du 6 février 2024.

Deux précisions ont dû être apportées, à savoir les jours d'absence pour décès enfants et le travail du dimanche.

Décès enfants

L'article L. 622-2 du CGFP prévoit une autorisation spéciale d'absence de droit pour le décès d'un enfant qui est reprise dans notre règlement intérieur. Cette durée est passée de 12 à 14 jours ouvrables.

Monsieur le Président propose de modifier le règlement intérieur et de passer le nombre de jours d'absence à 15 jours ouvrables,
- lorsque l'enfant est âgé de moins de 25 ans, et quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent,
- ou en cas de décès d'une personne âgée de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente.

Lorsqu'ils remplissent ces mêmes conditions, les agents publics bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence complémentaire de huit jours. Celle-ci peut être fractionnée et prise dans un délai d'un an à compter du décès.
Cette modification est soumise à l'avis du Comité Social Territorial du 19 septembre 2024.

Les heures supplémentaires - les dimanches

L'article 6 du règlement intérieur concernant les heures supplémentaires est incomplet. Il était fait mention des heures supplémentaires faites la nuit et les jours fériés. Il convient de le compléter et de rajouter les dimanches. Cette modification est soumise à l'avis du Comité Social Territorial du 19 septembre 2024.
Monsieur le Président souligne que le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable en séance du 19 septembre 2024.
Après avis du Comité Social Territorial et prise en compte des modifications ci-dessus, Monsieur le Président propose l'adoption du règlement intérieur.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'/de :

- **Modifier le point concernant l'absence pour décès enfant et rajouter le point sur le travail du dimanche**
- **Adopter le règlement intérieur.**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-060 – Dissolution budget annexe ADS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

Monsieur le Président expose que par délibération D535 en date du 14 décembre 2016, le comité syndical avait créé le budget annexe « ADS ».

Ce budget annexe intègre les recettes des communes qui, par convention, confie l'instruction de leurs actes d'urbanisme au PETR du Pays de Bray. Les dépenses comprennent l'ensemble des frais liés au service (masse salariale, frais de fonctionnement proratisé…).

Le coût du service et le prix de chaque acte était calculé à partir du compte administratif de l'année N-1. Le solde de la cotisation des communes était demandé en début d'année N+1 après le vote du compte administratif de l'année N-1. Ce mode de calcul du prix de l'acte a changé en 2024. Il s'agit maintenant d'un prix fixé indépendamment du compte administratif. Il n'y a donc plus d'intérêt à avoir un budget séparé. Tous les agents seront donc rémunérés sur le même budget, ce qui répond à une recherche de simplification.

Le suivi d'un Service public administratif au sein d'un budget annexe est à la fois facultatif et non limité. Les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent alors créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ses services publics. Les collectivités peuvent dont suivre un budget annexe pour suivre toute compétence d'un service public administratif. Ces budgets annexes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement.

Il est donc possible pour la collectivité de dissoudre un budget annexe dès lors que celui-ci a été créé sur option, ce qui est le cas pour ce budget qui n'a pas de caractère obligatoire.

Il est donc proposé de dissoudre ce budget annexe par voie de délibération qui fixera la date de dissolution et le fait que les résultats seront repris au budget principal. Toutefois, dans le cadre de la comptabilité analytique, mise en œuvre depuis 2023, une fonction spécifique a été attribuée à ces dépenses, afin de pouvoir continuer à en étudier l'évolution précise.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1er janvier 2025 ont pour conséquence :

- la suppression du budget annexe « ADS »,
- la reprise de l'actif et des résultats dans les comptes du budget principal du PETR au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2024 du budget annexe seront donc arrêtés au 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (24 voix favorables et 1 abstention), décide, d'/de :

- **Supprimer le budget annexe « ADS » ;**
- **Accepter que l'actif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal du PETR au terme des opérations de liquidation.**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-061 – Taux de promotion interne au grade

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

En application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
Tous les grades d'avancement			100%

Monsieur le Président précise que le Comité Social Territorial a émis un avis, sur cette proposition qui lui a été présentée, le 25 novembre 2024.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, de retenir le taux de promotion tel que prévu sur le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-062 – Fermeture du poste d'AAP2eCL et ouverture du poste d'AAP1eCL

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions d'instructeur des actes d'urbanisme.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1er janvier 2025, un emploi permanent d'instructrice des actes d'urbanisme relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet et de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ***De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'instructrice des actes d'urbanisme à temps complet, à compter du 1er janvier 2025,***
- ***De fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2025,***
- ***La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 64111 du budget primitif.***

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-063 – Fermeture des postes d'AA/instructeur ADS et d'AA/assistant pluridisciplinaire et ouverture du poste de technicien/instructeur ADS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : instructeur des actes d'urbanisme.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1er janvier 2025, un emploi permanent d'instructeur des actes d'urbanisme relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2°.
Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel, à savoir la nécessité de compléter le nombre d'instructeurs du service,
- la nature des fonctions, à savoir l'instruction des actes d'urbanisme
- le niveau de recrutement , à savoir, le niveau BTS,
- le niveau de rémunération qui sera fonction du profil du candidat retenu.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **De fermer les postes d'Adjoint Administratif/instructeur ADS et d'Adjoint Administratif/assistant pluridisciplinaire**
- **De créer un emploi permanent sur le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions d'instructeur des actes d'urbanisme à temps complet, à compter du 1er janvier 2025.**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-064 – Ouverture poste et recrutement chargé de mission bocage

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : chargé(e) de mission bocage.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1er janvier 2025, un emploi permanent de chargé(e) de mission bocage relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'ingénieur à temps complet.
Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :
- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel, à savoir la nécessité de recruter un chargé de mission spécialiste de la haie,
- la nature des fonctions, à savoir le pilotage de l'action en faveur de la haie,
- le niveau de recrutement , à savoir, le niveau Bac +2 à +5,
- le niveau de rémunération qui sera fonction du profil du candidat retenu.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- *De créer un emploi permanent sur le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé(e) de mission bocage à temps complet, à compter du 1er janvier 2025,*
- *D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 2 ans. Le niveau de recrutement et la rémunération sont précisés ci-dessus.*
- *La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2025.*

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-065 – Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois,

Cadres d'emplois	*Catégorie*	*Grades (si titulaire)*	*Fonctions*	*Effectif pourvu*	*Durée hebdomadaire de travail*
Filière administrative					
Attaché	*A*		*Directeur*	*1*	*Temps complet*
Adjoint Administratif	*C*	*AAP 1ère Classe*	*Secrétaire comptable*	*1*	*Temps complet*
Adjoint Administratif	*C*		*Secrétaire comptable*	*1*	*Temps non complet 26.25/35ème*
Rédacteur	*B*		*Responsable adjointe pôle ADS*	*1*	*Temps complet*
Adjoint Administratif	*C*	*AAP 2ème classe*	*Instructeur ADS*	*1*	*Temps complet*
Adjoint Administratif	*C*	*AAP 1ère classe*	*Instructeur ADS*	*1*	*Temps complet*
Attaché	*A*		*Responsable du service animation et promotion du territoire*	*1*	*Temps complet*
Rédacteur	*B*		*Chargé de communication*	*1*	*Temps complet*
Attaché	*A*		*Gestionnaire animateur Leader*	*1*	*Temps complet*
Rédacteur	*B*		*Gestionnaire Leader*	*1*	*Temps complet*
Filière technique					
Ingénieur principal	*A*		*Responsable du service structuration et analyse du territoire*	*1*	*Temps complet*
Technicien	*B*		*Instructeur ADS*	*1*	*Temps complet*
Technicien	*B*		*Chargé de mission organisation et cohérence territoriales*	*0*	*Temps complet*
Ingénieur	*A*		*Directeur Adjoint et responsable de service soutien à l'initiative territoriale*	*1*	*Temps complet*
Ingénieur	*A*		*Chargé de mission Natura 2000*	*1*	*Temps complet*
Ingénieur	*A*		*Chargé de mission bocage*	*0*	*Temps complet*

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ***D'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er janvier 2025 ci-dessus***
- ***D'inscrire au budget les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales.***

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-066 – chèques cadhoc

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique instituant comme dépense obligatoire l'action sociale en faveur des agents publics, mais laissant le choix aux collectivités de définir le type d'action sociale à mettre en place et les modalités de mise en œuvre;

Considérant la volonté de la collectivité de soutenir l'action sociale des agents par des chèques ou cartes cadeaux attribués à l'occasion de Noël **et d'évènements familiaux, à savoir : mariage ou pacs et naissance, départ à la retraite** d'une valeur peu élevée ;

Considérant que cette prestation peut être utilisée librement par l'agent dans la plupart des enseignes physiques ou numériques présente en France ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Décider de donner des chèques-cadeau ou des cartes-cadeau aux agents titulaires et contractuels présents dans l'année, pour un montant de 150 € à l'occasion de Noël et d'évènements familiaux, à savoir : mariage ou pacs et naissance, départ à la retraite.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.**

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-067 – Adhésion contrat groupe « mutuelle santé » du CDG76

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 19 novembre 2024,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

<u>Caractéristique du contrat-groupe « santé »</u>

Trois formules sont proposées au choix des agents avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du code de la sécurité sociale, à savoir :

Niveau 1 - De base

Niveau 2 - Confort

Niveau 3 - Renforcée

Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayant-droits.

La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.

Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant (1 et 2)	22,79 €	28,13 €	36,21 €
Actif de moins de 30 ans	37,93 €	47,00 €	57,33 €
Actif de plus de 30 ans inclus et moins de 40 ans	40,18 €	49,81 €	64,32 €
Actif de plus de 40 ans inclus et moins de 50 ans	50,05 €	61,98 €	80,07 €
Actif de plus de 50 ans inclus et moins de 60 ans	64,75 €	80,23 €	103,67 €
Actif de plus de 60 ans	81,61 €	105,33 €	127,80 €
Retraité	93,57 €	121,17 €	147,22 €

Il revient à chaque agent de décider ou non d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire.

Les montants de cotisation indiqués sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle du montant de cotisation, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

<u>Participation financière de l'employeur</u>

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou la situation familiale de l'agent.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant le souhait de la collectivité, de consentir un effort pour soutenir la protection sociale de ses agents,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'/de :

- **Adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,**
- **Accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».**
- **Fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par le PETR du Pays de Bray.**

- Autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels en découlant.
- Inscrire au budget primitif 2025 et suivants, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-068 – Adhésion contrat groupe « mutuelle prévoyance » du CDG76

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 19 novembre 2024,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération »

Deux formules de garanties sont proposées, à savoir :

- ✓ La formule 1 *(choix possible uniquement pour les années 2023 et 2024 – formule 2 obligatoire à partir du 1er janvier 2025)* comprenant la seule garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du traitement indiciaire net (TIN) à adhésion obligatoire, les autres garanties restant à adhésion facultative des agents.
- ✓ La formule 2 (choix possible dès le 1er janvier 2023) comprenant l'ensemble des garanties minimales qui deviendront obligatoires à compter du 1er janvier 2025, à savoir :

- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN,

- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN,

- la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel,

- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RIN pendant la période de demi-traitement.

Le choix de la formule de garanties est du ressort de chaque collectivité au moment de son adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance ».

Toutefois, au 1er janvier 2025, date de l'obligation légale de participation financière aux garanties minimales définies par l'Ordonnance du 17 janvier 2021, les garanties de la formule 2 seront de plein droit applicables à l'ensemble des adhérents.

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement. A l'issue de cette période, un délai de stage de 6 mois est applicable.

<u>Participation financière de l'employeur</u>

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant le souhaite de la collectivité, de consentir un effort pour soutenir la protection sociale de ses agents,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'/de :

- **Adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT, de sélectionner la formule 2**
- **Accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».**
- **Fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € par agent et par mois par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (7€ minimum par mois par agent à compter du 1er janvier 2025).**

- **Autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels en découlant.**
- **Inscrire au budget primitif 2025 et suivants, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-069 – Décision modificative n°1 – budget principal – chapitre 65

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Bray,

Vu la délibération D2024-023 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget principal 2024,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits, au chapitre 65, en raison d'un changement d'affectation budgétaire des chèques cadhoc,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d' :

- **Adopter la décision modificative du budget principal 2024 comme suit :**

Section de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	**Nature**	
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	Article 65132	+ 2000.00
Chapitre 011 : charges à caractère général	Article 60636	- 2000.00
TOTAL	**-**	**0**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Délibération du comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

10 décembre 2024

D2024-070 – Motion « agriculture »

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle Frommhagen, route du Mont Sauveur, à Argueil, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 2 décembre 2024.

Personnes présentes
Communauté de Communes de Londinières : Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), ***Communauté Bray Eawy*** : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Didier DUCLOS (commune de Massy), ***Communauté de Communes des 4 rivières*** : Céline ANCELIN (commune de MontRoty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Mesnil-Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Michaël BEUVIN (commune de Doudeauville), Patrick DURY (commune de Forges-les-Eaux), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Jean-Pierre HENRY (commune de Gaillefontaine)
Assistaient également
Personnes excusées
Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Bernard BRUCHET (commune de Sainte Beuve en Rivière), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Dany MINEL (mairie Mesnières-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Sabrina GOULAUY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Dominique RIMBERT (commune de Beauvoir-en-Lyons), Céline BRULIN, Députée, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental, Robert LE BOURGEOIS, Député, Virginie LUCOT-AVRIL, Sénatrice, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Annie VIDAL, Député, Catherine THIERCÉ

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 25

Délégués votants : 25

PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural

Les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire, la préservation de notre patrimoine paysager et le maintien de l'économie rurale ;

Les exploitations agricoles, notamment celles des petites et moyennes tailles, rencontrent des difficultés économiques grandissantes, exacerbées par des crises sanitaires (comme la grippe aviaire) et des catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, gel, etc.) ;

Le secteur agricole nécessite des politiques publiques adaptées pour assurer une rémunération juste du travail, renforcer la compétitivité des exploitations et soutenir les agriculteurs face aux défis climatiques et environnementaux ;

Le PETR du Pays de Bray a toujours été aux cotés des agriculteurs, dans le cadre, par exemple, du PAT (Plan Alimentaire Territorial) que nous avons été contraints d'abandonner faute de financement, des MAEC (Mesures Agro-Environnementales) pour lesquelles nous sommes intervenus à plusieurs reprises lors des importants retards de paiements.

Compte-tenu de ces éléments, les élus du PETR du Pays de Bray, à l'unanimité :

- Expriment leur soutien plein et entier aux agriculteurs et reconnaissent l'importance de leur travail pour notre territoire, notre alimentation et l'économie locale.

- S'engagent à soutenir les agriculteurs locaux en privilégiant les circuits courts et en facilitant l'accès à des marchés locaux pour leurs produits.

Cette motion est présentée en solidarité avec tous les agriculteurs et dans l'objectif de favoriser un environnement propice à la croissance d'une agriculture durable, résiliente et équitable.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,
Le 12/12/2024
Et de sa publication, le 12/12/2024
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD